

Réforme des rythmes scolaires

Réunion publique du 15/06/2017

Objet de la réunion

- Introduction :
 - * La question de l'organisation des temps scolaire et périscolaire est extrêmement importante :
 - ⇒ pour vos enfants, puisqu'elle peut contribuer à favoriser leurs apprentissages.
 - ⇒ Pour vous, puisqu'elle impacte l'organisation des familles,
 - ⇒ Pour les associations sur les plannings qu'elles proposent

Objet de la réunion

- Introduction :

L'importance du sujet méritait donc aux yeux de la municipalité une réunion publique pour vous apporter un maximum d'informations, afin que vous puissiez vous prononcer en conscience sur l'organisation que vous préférez pour la rentrée 2017/2018 au travers le questionnaire lancé la semaine dernière.

Objet de la réunion

- Déroulement de la réunion :

1. La première partie de la réunion sera consacrée à présenter les raisons qui justifient que l'on puisse s'interroger sur l'intérêt d'une nouvelle organisation des temps scolaire et périscolaire.
2. La deuxième partie présentera les hypothèses d'organisation envisagées
3. Et la dernière le calendrier du projet et la date à laquelle interviendra la décision définitive.

Objet de la réunion

- Déroulement de la réunion :

Il est important de préciser en préalable que les informations restituées ce soir ont déjà fait l'objet d'échanges avec vos représentants et avec l'équipe enseignante de l'école Lucie Aubrac.

Réforme des rythmes scolaires

1^{ère} partie – Pourquoi s’interroger sur l’intérêt d’une nouvelle organisation des temps scolaire et périscolaire ?

1^{ère} partie – Pourquoi s’interroger sur l’intérêt d’une nouvelle organisation des temps scolaire et périscolaire ?

- Plusieurs raisons justifient le questionnement en cours :
 1. L’annonce du gouvernement d’un décret permettant le retour à 4 jours dès 2017
 2. Les conclusions des différents rapports sortis au niveau national évaluant la réforme
 3. Le regard des différentes parties concernées sur l’application de la réforme à Romagné

1^{ère} partie – Pourquoi s’interroger sur
l’intérêt d’une nouvelle organisation des
temps scolaire et périscolaire ?

1.1. Un cadre juridique qui invite à la
réflexion, bien qu’encore incertain

1.1. Un cadre juridique qui invite à la réflexion, bien qu'encore incertain

- * S'agissant de la réforme des rythmes scolaires, le Président Macron avait annoncé dans son programme que la possibilité de revenir à 4 jours serait ouverte.
- * Le projet de décret formalisant cette décision **est en cours d'élaboration**. Il devrait sortir officiellement le 19/6.

1.1. Un cadre juridique qui invite à la réflexion, bien qu'encore incertain

- * Ce texte **permettrait** au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) "**d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire** » ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur **quatre jours**.
- * La norme de droit commun resterait donc bien **la semaine à 4,5 jours**.

1.1. Un cadre juridique qui invite à la réflexion, bien qu'encore incertain

1. **Modalités de saisine** : une proposition conjointe d'une commune et d'un conseil d'école

2. **Quelles possibilités d'adaptations à l'article D521-10 du code de l'Education ?**

Cet article prévoit :

« La semaine scolaire comporte pour tous les élèves vingt-quatre heures d'enseignement, réparties sur neuf demi-journées.

Les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, à raison de cinq heures trente maximum par jour et de trois heures trente maximum par demi-journée. »

1.1. Un cadre juridique qui invite à la réflexion, bien qu'encore incertain

* Ce qui pourrait être fait :

- ⇒ Des adaptations aux neuf demi-journées,
- ⇒ Des adaptations aux jours de la semaine,
- ⇒ Des adaptations au calendrier annuel.

* Ce qui ne pourrait pas être modifié :

- ⇒ La durée de la pause méridienne d'1h30,
- ⇒ Les activités pédagogiques complémentaires,

1.1. Un cadre juridique qui invite à la réflexion, bien qu'encore incertain

* Ce qui ne pourrait pas être modifié :

- ⇒ Les adaptations ne doivent pas avoir "pour effet de répartir les enseignements
- sur **moins de huit demi-journées par semaine,**
 - ni d'organiser les heures d'enseignement sur **plus de vingt-quatre heures hebdomadaires,**
 - ni sur **plus de six heures par jour et trois heures trente par demi-journée,**
 - ni de **réduire ou d'augmenter sur une année scolaire le nombre d'heures d'enseignement** ni de modifier leur répartition.

1.1. Un cadre juridique qui invite à la réflexion, bien qu'encore incertain

3. Le public concerné : le projet de décret concerne à la fois les élémentaires et les maternels

4. Une décision finale qui appartient au Directeur Académique et non aux communes.

1.1. Un cadre juridique qui invite à la réflexion, bien qu'encore incertain

5. Sur quoi porterait l'appréciation du

DASEN? Ce point a été précisé par la Direction Académique dans un mail du 6 juin :

- *Le DASEN doit s'assurer de la « cohérence (des adaptations demandées) avec les objectifs poursuivis par le service public de l'Education et avec le projet d'école et de la qualité éducative des activités périscolaires proposées.*
- *Il vérifie également que l'organisation envisagée permet de garantir la régularité et la continuité des temps d'apprentissages et qu'elle prend en compte la globalité du temps de l'enfant. »*

1.1. Un cadre juridique qui invite à la réflexion, bien qu'encore incertain

Ce projet de décret a été soumis à l'avis du conseil supérieur de l'Education (CSE) et du Conseil National de l'Evaluation des Normes (CNEN) qui ont tous les deux voté contre le texte.

1.1. Un cadre juridique qui invite à la réflexion, bien qu'encore incertain

Ces instances ne sont que consultatives mais il est probable que le projet de décret soit retravaillé d'ici le 19 juin : le cadre juridique est d'ici là encore incertain.

1.1. Un cadre juridique qui invite à la réflexion, bien qu'encore incertain



1^{ère} partie – Pourquoi s’interroger sur
l’intérêt d’une nouvelle organisation des
temps scolaire et périscolaire ?

1.2.les limites de l’organisation mise en place par la réforme des rythmes scolaires

1.2.les limites de l'organisation mise en place par la réforme des rythmes scolaires

1.2.1.Ce que révèlent les évaluations nationales de la réforme des rythmes-

a- Le regard des institutions

1.2.1. Ce que révèlent les évaluations nationales de la réforme des rythmes- a) Le regard des institutions

➤ Plusieurs rapports nationaux sont sortis en 2015 et 2016 pour analyser les effets de la réforme :

➤ Globalement, 3 points ressortent principalement :

- **La nécessité d'une évaluation des effets de la réforme sur les apprentissages**
- **Les doutes sur son efficacité sur les maternels**
- **La perte de lien avec les parents**

1.2.1.Ce que révèlent les évaluations nationales de la réforme des rythmes- a) Le regard des institutions

- * **Un rapport de l'Inspection Générale de l'Education Nationale de juin 2015, fait un « point d'étape » sur les rythmes :**
- * « Les effets de la réforme sur les résultats des élèves (étaient) encore impossibles à établir ».
- * Le rapport note également **une plus grande fatigue des élèves en fin de semaine.**

1.2.1.Ce que révèlent les évaluations nationales de la réforme des rythmes- a) Le regard des institutions

- * Le rapport ajoute que des interrogations se posent sur **l'alourdissement des semaines des enfants et parfois aussi sur l'accroissement de la complexité de leurs journées.**
- * En ce qui concerne **l'école maternelle**, l'IGEN estime que les après-midi sont « plus courts qu'auparavant », ce qui « **a réduit les temps d'apprentissage** ».

1.2.1. Ce que révèlent les évaluations nationales de la réforme des rythmes- a) Le regard des institutions

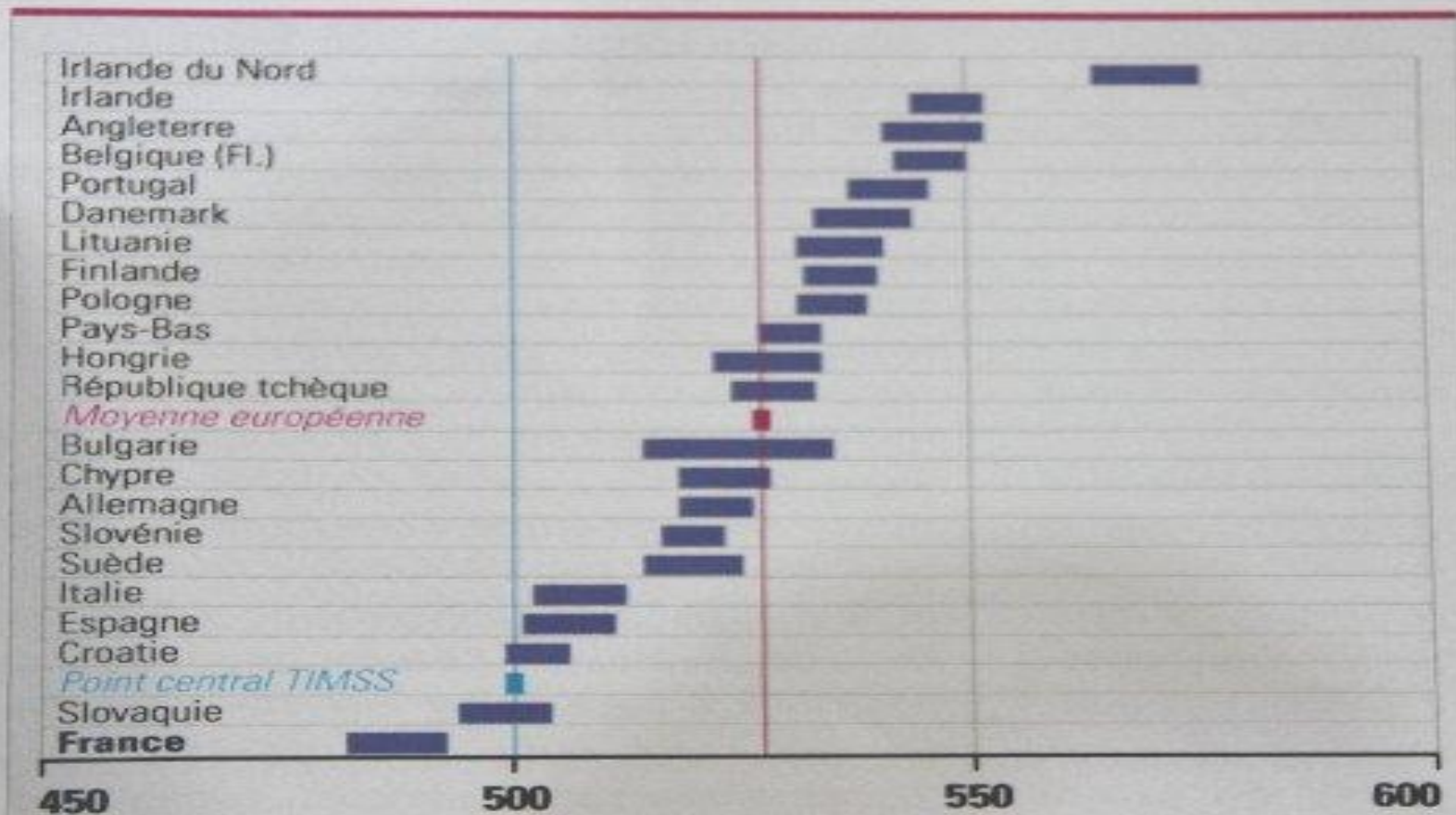
- * **À l'école élémentaire, « la réorganisation des enseignements semble avoir surtout bénéficié au français et aux mathématiques», tandis que « les sciences, les arts et surtout l'éducation physique et sportive apparaissent, un peu plus encore qu'auparavant, en danger».**

1.2.1.Ce que révèlent les évaluations nationales de la réforme des rythmes- a) Le regard des institutions

- * Pour autant, les résultats de l'étude internationale TIMSS sont sans appel : en fin de CM1, **les jeunes français ont un niveau nettement inférieur** à la moyenne des 49 pays y participant, évaluant les compétences en maths et en sciences. En Europe **la France se retrouve tout à fait en bas du tableau, 22ème sur 22."**

1.2.1. Ce que révèlent les évaluations nationales de la réforme des rythmes- a) Le regard des institutions

2 – Répartition des performances des pays de l'Union européenne en mathématiques



1.2.1. Ce que révèlent les évaluations nationales de la réforme des rythmes- a) Le regard des institutions

- * Le groupe sénatorial d'évaluation de la réforme vient de rendre un rapport le 8/6/17 intitulé "Rythmes scolaires : Faire et défaire, en finir avec l'instabilité",
- * Ses principales recommandations sont :
 - ⇒ **"Ne pas revenir à la situation antérieure à la réforme de 2013"**, ce qui signifierait que "le monde des adultes" l'a emporté sur "les intérêts de l'enfant".
 - ⇒ **"Pour les communes souhaitant revenir à la semaine de 4 jours, [il faudrait] instituer un maximum horaire de 5h30 d'enseignement par jour, impliquant une réduction à due concurrence des vacances scolaires."**

1.2.les limites de l'organisation mise en place par la réforme des rythmes scolaires

1.2.1.Ce que révèlent les évaluations nationales de la réforme des rythmes-

b- Le regard des parents

1.2.1.Ce que révèlent les évaluations nationales de la réforme des rythmes- b) Le regard des parents

- Du côté des parents, l'enquête de l'UNAF de 2015 montre que :
 - 66 % d'entre eux déplorent un manque d'informations,
 - un tiers le fait d' « avoir moins de contacts qu'avant avec les enseignants »
 - et 77 % le fait de « ne pas avoir assez de contact avec les animateurs ».

1.2.1.Ce que révèlent les évaluations nationales de la réforme des rythmes- b) Le regard des parents

- * Les parents ont l'impression que la réforme a un effet négatif sur le bien-être de leurs enfants,
- * Même s'ils estiment que les nouvelles activités périscolaires « sont intéressantes ou amusantes ».
- * Près d'1 parent sur 2 souhaite que soit revue l'organisation des temps de l'enfant à l'école.

1.2.les limites de l'organisation mise en place par la réforme des rythmes scolaires

1.2.1.Ce que révèlent les évaluations nationales de la réforme des rythmes-

c- Le regard des enseignants

1.2.1.Ce que révèlent les évaluations nationales de la réforme des rythmes- b) Le regard des enseignants

- * Il ressort d'une étude de 2016 de François Testu et Georges Fotinos que **les enseignants sont toujours largement plus sceptiques que les animateurs et les parents lorsqu'il s'agit d'apprécier si la nouvelle organisation a des effets positifs** sur le climat scolaire, si la réforme développe la confiance en soi des enfants, s'ils ont un comportement plus citoyen, s'ils sont plus heureux d'aller à l'école.

1.2.les limites de l'organisation mise en place par la réforme des rythmes scolaires

1.2.1.Ce que révèlent les évaluations nationales de la réforme des rythmes- d- Le regard des experts

1.2.1. Ce que révèlent les évaluations nationales de la réforme des rythmes- d) Le regard des experts

- Le regard de Claire Leconte, chronobiologiste :
 - « Imposer que les 24 h hebdomadaires soient réparties sur 9 demi-journées m'est vite apparu comme une sottise peu à même de permettre à cette réforme de se mettre en place dans les meilleures conditions. »
 - « Bientôt quatre ans après, tout le monde constate que cette réforme continue d'interroger, moi-même suis encore très sollicitée par des communes qui souhaitent réviser l'organisation mise en place en 2013 (ou même en 2014), sachant qu'on en a totalement oublié les ambitions de départ. »

1.2.1.Ce que révèlent les évaluations nationales de la réforme des rythmes- d) Le regard des chronobiologistes

- Le regard de Georges Fotinos, ancien Inspecteur général de l'Education Nationale :
 - « Les principaux acteurs, usagers, partenaires de l'école s'étaient déclarés favorables à la suppression de la semaine de 4 jours et à une meilleure organisation de la journée et de la semaine des enfants.

1.2.1.Ce que révèlent les évaluations nationales de la réforme des rythmes- d) Le regard des chronobiologistes

- « François Testu et moi avons alerté les responsables sur plusieurs points délicats :
 - ⇒ L'aide financière aux collectivités locales,
 - ⇒ L'allègement de la journée scolaire insuffisant,
 - ⇒ L'absence de la nécessité d'articuler les temps scolaire et périscolaire dans un projet d'école commun,
 - ⇒ L'obligation d'une évaluation 'qualité' triennale.
 - ⇒ Enfin que, dans un premier temps, cette réforme ne s'applique pas aux maternelles. »

1.2.1.Ce que révèlent les évaluations nationales de la réforme des rythmes- d) Le regard des experts

- « L'annonce d'un retour à la semaine de quatre jours "secs" **sans condition de complémentarité éducative quotidienne** apparaît - à la lumière des évaluations antérieures - très préjudiciable aux populations d'enfants en difficulté scolaire ou en "situation sociale et /ou psychologique fragilisée".

1.2.1. Ce que révèlent les évaluations nationales de la réforme des rythmes-



1.2.les limites de l'organisation mise en place par la réforme des rythmes scolaires

1.2.2.Ce que renvoient les acteurs locaux de la réforme des rythmes-

a- Le regard des enfants

1.2.2.Ce que renvoient les acteurs locaux de la réforme des rythmes-

a- Le regard des enfants

Les CE2/CM1/CM2 se lassent des TAP. Les animateurs passent dès lors énormément de temps à tenter de maîtriser les groupes. Les enfants n'ont pas envie de faire les activités et préféreraient rentrer chez eux.

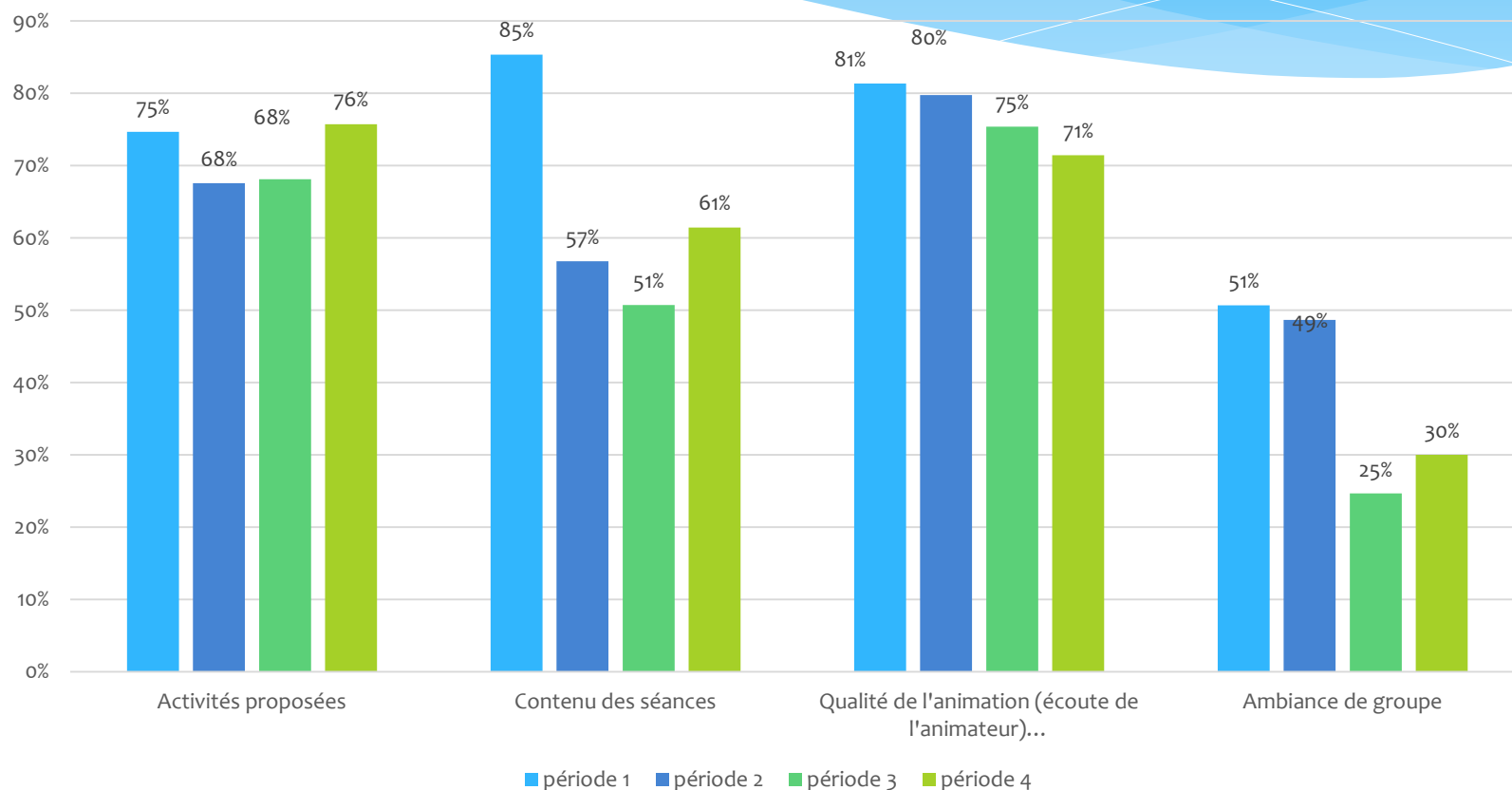
A l'inverse, une partie des enfants subit ces désordres et ne peut profiter des activités proposées du fait de la mauvaise ambiance de groupe.

Les évaluations des enfants sont beaucoup plus négatives qu'auparavant.

1.2.2. Ce que renvoient les acteurs locaux de la réforme des rythmes-

a- Le regard des enfants

Niveau de satisfaction des enfants



1.2.2.Ce que renvoient les acteurs locaux de la réforme des rythmes-

a- Le regard des enfants

- * La fréquentation en TAP a très nettement baissé pour les élémentaires. Pour les maternels, elle reste élevée.

Ecole Lucie Aubrac	2014/2015	%	2015/2016	%	Au 01/09/2016	%	Au 06/06/2017	%
Maternels	53		48		68		74	
Maternels inscrits en TAP	47	89%	46	95%	60	88%	67	91%
Elémentaires	93		91		87		94	
Elémentaires inscrits en TAP	88	95%	86	94%	74	85%	71	76%
Effectif total	146		139		155		168	
Total des enfants inscrits en TAP	135	92%	132	95%	134	86%	138	82%

1.2.les limites de l'organisation mise en place par la réforme des rythmes scolaires

1.2.2.Ce que renvoient les acteurs locaux de la réforme des rythmes-
b- Le regard croisé des enseignants et des animateurs

b- Le regard des enseignants et des animateurs

* Maintenir l'organisation actuelle :

Avis des	Avantages de l'organisation actuelle	Inconvénients de l'organisation actuelle
Enseignants	Les 5 matinées sont très appréciables pour les maternels	Les enfants ont beaucoup plus de mal à se concentrer (réforme ou société?)
	Les 5 matinées fonctionnent bien pour les élémentaires dans les matières fondamentales	Pour les élémentaires, les après-midis sont trop courtes pour les autres activités.
		Les enfants sont perdus dans l'organisation de la semaine
		Les enseignants n'arrivent plus à communiquer avec les parents
		Le partage des classes avec les animateurs est une difficulté importante

b- Le regard des enseignants et des animateurs

* Maintenir l'organisation actuelle :

Avis des	Avantages de l'organisation actuelle	Inconvénients de l'organisation actuelle
Animateurs	Découverte de certaines activités	Les enfants sont plus fatigués et n'apprennent donc pas mieux
		Non respect du rythme des enfants, surtout pour les maternels
		Les TAP ont lieu dans l'école, les enfants ne peuvent considérer qu'il s'agit d'un autre temps
		Avec les TAP, les enfants cumulent trop d'activités
		Pour que les TAP fonctionnent, il faudrait qu'ils soient pris en charge par des professionnels

b- Le regard des enseignants et des animateurs

- * Maintenir l'organisation actuelle :

Avis des	Avantages de l'organisation actuelle	Inconvénients de l'organisation actuelle
Animateurs		Le positionnement des TAP en fin de journée n'est pas satisfaisant : les enfants sont fatigués, ont envie de « lâcher la pression »
		Il n'est pas possible de travailler sur des projets communs avec les enseignants car le temps de préparation des TAP ne coïncide pas avec celui des projets pédagogiques

1.2.les limites de l'organisation mise en place par la réforme des rythmes scolaires

1.2.2.Ce que renvoient les acteurs locaux de la réforme des rythmes-

c- Le regard des élus

1.2.2.Ce que renvoient les acteurs locaux de la réforme des rythmes-

c- Le regard des élus

La position du conseil municipal s'est forgée au travers le travail d'évaluation du Projet Educatif Territorial (PEDT) mené entre février et juillet 2016, et la prise en compte d'éléments survenus depuis.

1.2.2.Ce que renvoient les acteurs locaux de la réforme des rythmes-

c- Le regard des élus

- L'évaluation du PEDT a mis en avant des points positifs, notamment au moment de la mise en œuvre du projet, mais elle a aussi mis en exergue des points de difficultés :
- * **L'absence de locaux propres aux temps périscolaires :**
Ce partage de l'espace est créateur de tensions entre le corps enseignant et l'équipe d'animation et empêche les enfants de clairement dissocier les temps.
- * **Le PEDT n'a pas réussi à réduire les distances entre animateurs et enseignants;** cette remarque n'est pas vraie dans la relation entre enseignants et ATSEM.
- * **Un lien faible entre projets scolaires et projet périscolaires**

1.2.2. Ce que renvoient les acteurs locaux de la réforme des rythmes-

c- Le regard des élus

- **Une équipe d'animation instable et pour partie précaire.**
 - ⇒ Avec les TAP, la commune a besoin d'un nombre important d'agents (11) mais sur un faible nombre de créneaux : il est difficile de proposer des contrats à temps plein.
 - ⇒ La collectivité peine à attirer ou à retenir du personnel qualifié.
 - ⇒ Les communes se trouvent en concurrence pour attirer les quelques profils formés.
 - ⇒ Cette instabilité nuit à la construction d'un réel partenariat avec l'équipe enseignante

1.2.2.Ce que renvoient les acteurs locaux de la réforme des rythmes-

c- Le regard des élus

En nombre d'agents :

2013/2014			2014/2015			2015/2016			2016/2017		
Nb	statut	Etp	Nb	Statut	Etp	Nb	Statut	Etp	Nb	Statut	Etp
10	8 F 2 EA	7,91	17	8 F 4 EA 5 CDD	9,8	19	9 F 6 EA 4 CDD	11,7	18	8 F 7 EA 3 CDD	12,2

- * F : Fonctionnaire
- * EA : Emplois aidés
- * CDD : Contractuels de droit public

1.2.2.Ce que renvoient les acteurs locaux de la réforme des rythmes-

c- Le regard des élus

- En 2017, de nouveaux éléments sont survenus :
- 1. **La fin des interventions de Fougères agglomération en TAP** : l'agglomération vient de décider de ne plus mettre les enseignants artistiques communautaires à disposition des communes pour les TAP à compter de la rentrée 2017/2018.

Suite à l'élargissement du périmètre, l'agglomération préfère les recentrer sur les temps scolaires.

1.2.2.Ce que renvoient les acteurs locaux de la réforme des rythmes-

c- Le regard des élus

2. Le retour de l'école Ste Anne à 4 jours

En début d'année 2017, l'école Sainte Anne a lancé un questionnaire auprès des parents d'élèves pour leur demander s'ils souhaitaient rester à 4,5 jours ou revenir à 4 jours.

Les parents ont répondu majoritairement qu'ils souhaitaient revenir à 4 jours.

Il est important de préciser que la commune n'a pas été concertée sur ce projet.

Les animateurs communaux perdent ainsi les heures de TAP à Sainte Anne, ce qui rend les contrats encore moins attractifs.

1.2.2.Ce que renvoient les acteurs locaux de la réforme des rythmes-

c- Le regard des élus

3. Les difficultés organisationnelles :

La problématique était déjà ressortie dans le cadre de l'évaluation du PEDT. Mais elle est encore pire aujourd'hui : jusqu'alors, la commune réussissait à pallier les absences grâce aux agents disposant dans leurs heures de travail d'un pôle de remplacement.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui : **entre les agents qui ne souhaitent pas renouveler leurs contrats, les arrêts maladie, les démissions et l'impossibilité à trouver des animateurs, la situation est actuellement catastrophique.**

1.2.2.Ce que renvoient les acteurs locaux de la réforme des rythmes-

c- Le regard des élus

Du fait de ces absences, l'organisation actuellement en place n'est plus celle qui était prévue à la rentrée 2016/2017 : les services fonctionnent par des successions de remplacements, **ce qui**

- ⇒ **contribue à démotiver encore plus les agents qui restent,**
- ⇒ **remet en cause la qualité des animations proposées**
- ⇒ **et surtout nuit à la qualité de la prise en charge des enfants.**

1.2.2.Ce que renvoient les acteurs locaux de la réforme des rythmes-**c- Le regard des élus**

- Le tableau ci-dessous a vocation à synthétiser les difficultés rencontrées pour faire fonctionner le service enfance actuellement :

Statut	Situation	Remplacé par :
Titulaire, 35h	Présent	
Titulaire 34.4 h	Présent	
Titulaire, 35h dont 8 à disposition du club de football de Romagné	Présent	
Titulaire, 35h	Présent- absence prévue de 6 semaines pour raisons de santé	Aucun remplaçant trouvé à ce jour
Titulaire,30.03h	Présent	
CAE, 20h	Présent- fin de contrat le 26/7, en principe possibilité de le renouveler	

1.2.2.Ce que renvoient les acteurs locaux de la réforme des rythmes-**c- Le regard des élus**

Statut	Situation	Remplacé par :
Titulaire,21.6h	Importants soucis de santé - En arrêt maladie actuellement	Remplacé en urgence par un agent extérieur, recruté en CDD
CAE, 20h	Présent – fin de contrat le 05/7 – ne souhaite pas renouveler son contrat	Aucun remplaçant trouvé à l'issue du contrat
CAE, 20h	Présent, fin de contrat le 19 juin – ne souhaite pas renouveler son contrat	Aucun remplaçant trouvé à l'issue du contrat
CAE, 20h	En arrêt maladie depuis février 2017- fin de contrat le 12/7/17	Remplacé actuellement par Chérilyne, Nathalie et Emilie jusqu'au 07/07/2017 et aucun remplaçant trouvé à l'issue du contrat

1.2.2.Ce que renvoient les acteurs locaux de la réforme des rythmes-**c- Le regard des élus**

Statut	Situation	Remplacé par :
CAE, 20h	Démission ; a trouvé un autre poste à plus d'heures	Remplacé actuellement par un agent extérieur en CDD
Emploi d'avenir 35h	Présent	
Emploi d'avenir, 35h	En congé maternité- retour fin juin	Emilie Masse et Jocelyne
CAE, 20h	Présent- ne souhaite pas renouveler son contrat- recherche un poste avec plus d'heures	
CAE, 20h	En arrêt maladie depuis un mois- Ne reviendra pas avant la fin de son contrat en décembre 2017	Remplacé actuellement par Géraldine, Gwenn et Loëtitia (stagiaire BPJEPS)

1.2.2.Ce que renvoient les acteurs locaux de la réforme des rythmes-**c- Le regard des élus**

- * Conséquences : les enfants sont actuellement ballotés de groupes en groupes et n'ont plus aucun repère, puisqu'ils changent sans arrêt d'adulte référent.

Malgré les annonces passées auprès de la Mission locale et de Pôle emploi, nous ne trouvons plus d'animateurs compétents pour les temps périscolaires à 20h/semaine. Quatre candidatures ont été reçues mais il s'agit de personnes qui n'avaient absolument pas les compétences pour assumer ce type de poste.

1.2.2.Ce que renvoient les acteurs locaux de la réforme des rythmes-**c- Le regard des élus**

- * A la rentrée, sur la base de l'organisation actuelle, et si l'ASCa intervient, il nous faudra 4 animateurs en CAE à 20h/semaine et un animateur pour effectuer uniquement les TAP en maternels deux fois par semaine.

3^{ème} partie – 3.2- Et depuis l'évaluation du PEDT ?

4. des incertitudes sur la pérennisation du fonds d'aide :

Avec la possibilité de revenir à 4 jours, qu'advient-il du fonds d'aide de l'Etat ? Aucune garantie de pérennisation n'est à ce jour apportée aux communes.

Pour Romagné, pour les enfants de l'école Lucie Aubrac, cela représente 13 950 €

1.2.2. Ce que renvoient les acteurs locaux de la réforme des rythmes-**c- Le regard des élus**

Au vu des éléments évoqués, le conseil municipal est unanimement favorable à un retour à 4 jours dès la rentrée 2017/2018 .

1.2.2.Ce que renvoient les acteurs locaux de la réforme des rythmes-**c- Le regard des élus**



Réforme des rythmes scolaires

2^{ème} partie – Les organisations envisageables à la rentrée 2017/2018 ?

2^{ème} partie – Les organisations
envisageables à la rentrée 2017/2018 ?

2.1. Un maintien à 4,5 jours sans TAP

2.1-Un maintien à 4,5 jours sans TAP mais avec garderie

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h-8h30 possibilité de garderie	7h-8h30 possibilité de garderie	7h-8h30 possibilité de garderie	7h-8h30 possibilité de garderie	7h-8h30 possibilité de garderie
8h30-11h30- école	8h30-11h30- école	8h30-12h00- école	8h30-11h30- école	8h30-11h30- école
11h30-12h30- possibilité de garderie	11h30-12h30- possibilité de garderie	12h ou 13h30- 18h30 – accueil de loisirs avec possibilité de garderie à partir de 17h- 18h30	11h30-12h30- possibilité de garderie	11h30-12h30- possibilité de garderie
13h30-16h- école	13h30-15h15 - école		13h30-16h- école	13h30-15h15 - école
16h-19h- possibilité de garderie	15h15-19h possibilité de garderie		16h-19h- possibilité de garderie	15h15-19h possibilité de garderie

2.1-Un maintien à 4,5 jours sans TAP mais avec garderie

- * Objectifs de cette organisation :
- * Si le Directeur Académique décide de maintenir une organisation à 4,5 jours, la municipalité supprimera les TAP et mettra en place de la garderie payante.
- * Pourquoi ce choix ?
 - * L'objectif de cette suppression des TAP est de tenter d'atténuer les difficultés de recrutement des animateurs. En garderie, les animateurs sont en effet en équipe contrairement aux TAP.

2.1-Un maintien à 4,5 jours sans TAP mais avec garderie

- * Limites de cette organisation :
- * La fatigue des enfants sera sans doute la même.
- * Le temps de garderie sera extrêmement long pour les enfants les mardis et vendredis (15h15-19h)
- * Cette garderie nécessitera encore d'occuper les classes : la perte de repères des enfants se poursuivra, de même que les difficultés de cohabitation entre enseignants et animateurs.
- * Elle nécessitera encore un nombre d'animateurs conséquent

2^{ème} partie – Les organisations
envisageables à la rentrée 2017/2018 ?

2.2. Un maintien à 4,5 jours avec plus de régularité sans TAP

2.2-Un maintien à 4,5 jours avec garderie et plus de régularité

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h-8h30 possibilité de garderie	7h-8h30 possibilité de garderie	7h-8h30 possibilité de garderie	7h-8h30 possibilité de garderie	7h-8h30 possibilité de garderie
8h30-11h30- école	8h30-11h30- école	8h30-11h30- école	8h30-11h30- école	8h30-11h30- école
11h30-12h30- possibilité de garderie	11h30-12h30- possibilité de garderie	11h30-12h30 – possibilité de garderie	11h30-12h30- possibilité de garderie	11h30-12h30- possibilité de garderie
13h30- 15h45- école	13h30- 15h45- école	11h30 ou 13h30- 18h30 – accueil de loisirs avec possibilité de garderie à partir de 17h- 18h30	13h30- 15h45- école	13h30- 15h45- école
15h45-19h- possibilité de garderie	15h45-19h- possibilité de garderie		15h45-19h- possibilité de garderie	15h45-19h- possibilité de garderie

2.2-Un maintien à 4,5 jours sans TAP mais avec garderie

* Objectifs de cette organisation :

Il s'agit là-encore de tenter de limiter les difficultés de recrutement par la suppression des TAP, tout en instaurant plus de régularité pour que les enfants soient moins perdus et que l'organisation soit plus aisée pour les parents.

2.2-Un maintien à 4,5 jours sans TAP mais avec garderie

* Limites :

- ⇒ La fatigue des enfants sera sans doute la même.
- ⇒ Le temps de garderie restera conséquent pour les enfants (15h45-19h)
- ⇒ Cette garderie nécessitera encore d'occuper les salles de classes : la perte de repères des enfants se poursuivra, de même que les difficultés de cohabitation entre enseignants et animateurs.
- ⇒ Elle nécessitera encore un nombre d'animateurs conséquent.

2^{ème} partie – Les organisations
envisageables à la rentrée 2017/2018 ?

2.3. Un retour à 4 jours sans TAP

2.1-Un retour à 4 jours sans TAP

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h-8h30 possibilité de garderie	7h-8h30 possibilité de garderie	garderie péricentre 7h	7h-8h30 possibilité de garderie	7h-8h30 possibilité de garderie
8h30-11h30- école	8h30-11h30- école	9h-18h30 – accueil de loisirs avec possibilité de garderie à partir de 17h- 18h30	8h30-11h30- école	8h30-11h30- école
11h30-12h30- possibilité de garderie	11h30-12h30- possibilité de garderie		11h30-12h30- possibilité de garderie	11h30-12h30- possibilité de garderie
13h30-16h30- école	13h30-16h30- école		13h30-16h30- école	13h30-16h30- école
16h30-19h- possibilité de garderie	16h30-19h- possibilité de garderie		16h30-19h- possibilité de garderie	16h30-19h- possibilité de garderie

2.3-Un maintien à 4 jours sans TAP mais avec garderie

- * Objectifs de cette organisation :
- * **Mettre en place une organisation plus respectueuse du rythme des enfants**, notamment grâce à la coupure du mercredi.
- * **Limiter le partage des locaux** : les salles de classes des élémentaires ne seront plus occupées après le temps scolaire (la garderie aura lieu dans la salle de motricité). Pour les maternels par contre, les salles de classe continueront d'être utilisées en garderie.
- * **Réduire, stabiliser, et fidéliser l'équipe d'animation** et pouvoir retrouver la qualité d'animation antérieure.

2.3-Un maintien à 4 jours sans TAP mais avec garderie

* Objectifs de cette organisation :

- ⇒ **Permettre à l'équipe enseignante et à l'équipe d'animation d'accroître leur partenariat pour une meilleure prise en compte de l'enfant sur la globalité des temps.**
- ⇒ **Retrouver un équilibre entre les 2 écoles, et proposer un accueil de loisirs à tous les enfants de la commune les mercredis.**
- ⇒ **En libérant les mercredis matins, permettre aux associations de retrouver des créneaux disponibles pour utiliser la salle des sports.**

Réforme des rythmes scolaires

3^{ème} partie – Le calendrier du projet

4ème partie – quelle organisation à la rentrée ?

4.4 – Modalités de communication

➤ **La Direction Académique impose un calendrier extrêmement contraint :**

- **La commune avait jusqu'au 12 juin pour se déclarer candidate à un retour à 4 jours**
- **Jusqu'au 14 juin pour s'en justifier**
- **Jusqu'au 26 juin pour se concerter avec tous les partenaires concernés (enseignants, animateurs, parents, associations).**

4ème partie – quelle organisation à la rentrée ?

4.4 – Modalités de communication

- **Le 20/6 à 20h30, un comité de pilotage sera mis en place. L'inspecteur d'Académie sera présent : les réponses des parents y seront présentées, les différentes parties donneront alors leur avis définitif sur le projet.**
- **Le 22/06/17, conseil d'école : c'est la décision exprimée par chaque partie lors de cette réunion qui sera envoyée au DASEN.**

4ème partie – quelle organisation à la rentrée ?

4.4 – Modalités de communication

- **La Direction Académique précise qu'elle fera le maximum pour répondre avant les vacances scolaires. Si c'est le cas,**
 - ⇒ **les parents en seront informés par courrier inséré dans les cahiers de liaison à l'école Lucie Aubrac**
 - ⇒ **par le site internet de la commune**

4ème partie – quelle organisation à la rentrée ?

4.4 – Modalités de communication

- **Si la décision du DASEN intervient pendant les vacances,**
 - **Il vous est proposé, sur le questionnaire, de laisser votre mail à la commune pour être informés de l'organisation choisie à la rentrée.**
 - **L'information sera également insérée sur le site internet de la commune.**

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**